

## **NEGO CACB DU 12 JANVIER 2012**

*Délégation SUD CAM CB : JL Callerand, C. Prénat, S.Roz, D.Ruault*

*10h05 début de la réunion*

Monsieur Picot présente ses vœux pour la nouvelle année.

### **Informations générales**

1/ La DRH a reçu un courrier de la Délégation de Champagne Ardennes du Ministère du travail déclarant que l'accord égalité Homme-Femme n'est pas valide car les signataires ne répondent pas aux critères de représentativité syndicales.

La DRH leur a répondu en fournissant les éléments prouvant le contraire, reste à attendre la réponse de la Délégation de Champagne Ardennes du Ministère du travail

2/ Les reliquats des congés 2011 ne dépassant pas 0,99 jour ont été reportés sur 2012.

3/ La DRH a reçu les informations concernant l'alimentation du « 1,24 » avec des jours de congés. Ces renseignements ont été portés sur les postes de travail.

Il n'y a pas de possibilité d'alimenter à partir du CET car il dépend d'un accord national dont il faut un avenant national pour créer cette possibilité.

4/ Un avenant pour avoir une évolution mensuelle des taux à la consommation dans le cadre des conditions particulière accordée au personnel. Cette évolution sera effective au 1<sup>e</sup> de chaque mois avec le taux de M-2

5/ La CGC demande ce qu'il advient des débats pour un accord sur la mobilité. La DHR déclare que ce projet d'accord sera traité d'ici fin mars 2012.

### **Négociation annuelle obligatoire (NAO)**

Présentation par la DRH des éléments d'informations concernant les exercices 2009, 2010, 2011 qui sont nécessaires à cette négociation.

Constat 2011 :

- Globalement niveau d'augmentation supérieur aux préconisations nationales.
- Le nombre de départ est globalement équivalant au nombre d'embauche.
- Le nombre de départ à la retraite est conséquent
- Le nombre de départ pour invalidité est en nette croissance.

Propositions de la DRH pour 2012

- RCE-RCI 1% de la masse des RCE
- RCP 0,55% pour les prises de responsabilités (promotions)
- Pour les salariés présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre il y aura vérification afin que ces augmentations atteignent les 2% (au lieu de 1,55)

*12h30 pause déjeuner*

## 14h reprise des débats

-

**SUD CAM CB demande la réévaluation des points de compensation donnés à des salariés pour éviter qu'ils aient une perte de salaire.**

- Point des opératrices de saisie
- Compensation de base de REC suite à la transposition des REC
- Compensation de base de REC suite à un changement de poste lorsque la REC du nouveau poste était inférieur à la nouvelle
- Compensation de base de REC suite à une restructuration des postes changement de poste lorsque la REC du nouveau poste était inférieur à la nouvelle
- Etc...

**La DRH déclare que si SUD est le seul syndicat à faire cette demande elle ne la traitera pas. ???... !!!**

**La CGC est la seule organisation syndicale à déclarer être d'accord avec cette proposition.**

La DRH propose donc l'intégration de ces compensations dans les RCI permettant un nettoyage des bulletins de payes.

La CFDT fait remarquer que cette intégration dans les RCI ne devra pas être prise en compte pour le calcul du minimum conventionnel pour l'attribution de RCI.

Pour la prochaine réunion, la DRH va faire une étude sur les éléments de rémunération pour simplifier les bulletins de salaires, mais ce sera un débat hors NAO.

UNSA évoque l'accord NAO 2008 qui intègre la participation globale de la Caisse Régionale à la Mutuelle Complémentaire Santé et qui prend fin au 31 décembre 2012. L'UNSA demande la renégociation de ce point.

CGC regrette la non réévaluation de la base de REC

Concernant la NAO, SUD CAM CB, CFDT, SNIACAM, CGC et UNSA ne sont pas défavorables mais veulent approfondir la réflexion avant de signer un accord ou non.

La DRH propose d'intégrer la participation globale de la Caisse Régionale à la Mutuelle Complémentaire Santé en rapport avec l'intéressement et la participation CACB en donnant un nouveau seuil.

### **Congés spécifique de l'article 9 de la CCN lié à la lumière**

90% du recensement initié par la DRH est fait

Par rapport aux réponses des agences

- Pas de débat sur les ETS
- Sur les bureaux borgnes (12 recensés)
- Bureaux ne recevant pas la lumière directe - vérification sur place nécessaire

On aurait une vingtaine de personnes devant bénéficier des congés spécifiques et une cinquantaine de cas sont à affiner.

Suite à une question de SUD CAM CB, la DRH déclare qu'il n'y aura pas d'effet

rétroactif.

### **Formation professionnelle**

La DRH demande aux OS de prendre connaissance de l'accord national et des travaux de la commission formation de CACB pour établir un chapitre local à l'accord national.

### **Questions diverses**

Suite à l'évolution de la législation, la CGC demande un débat sur le PERCO

La CFDT est choquée par la remise en cause de la retraite par répartition initié par la méthode donnée par la formation sur la retraite pour proposer des produits d'épargne aux clients. De plus la complexité et la médiocrité de l'approche est source de conflit avec les clients. SUD CAM CB confirme ce dernier point.

La DRH précise dans le bagage que l'allusion à une fonction syndicale est formellement défendue